

OPTIMISER LA GESTION DES CONGES PAYES ET DES JOURS FERIES

Contexte

Dans un secteur où le temps de travail est aménagé de façon à assurer la continuité du service, la maîtrise des règles relatives aux congés payés et aux jours fériés s'avère impérative

Objectifs

- Maîtriser la réglementation sur les congés payés et les jours fériés
- Gérer efficacement les périodes de congés payés et les jours fériés
- Être capable de restituer les règles à vos collaborateurs

Programme – Classe virtuelle 7 heures

- Les congés payés :
 - L'ouverture du droit à congé payé
 - La durée du congé légal
 - La période des congés payés
 - Les dates de départ
 - Le décompte des jours de congé
 - La fermeture de la structure
 - Le report des congés payés
 - La prise des congés
 - Les événements pendant les congés
 - L'indemnité de congé payé et l'indemnité compensatrice
 - Les congés supplémentaires [fractionnement, congés trimestriels...]
- Les jours fériés :
 - Définition des jours fériés
 - Le 1er mai
 - Les autres jours fériés
- Le cas particulier de la journée de solidarité

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Date(s) et lieu :

7 avril 2022 – 9h – 17h - Classe virtuelle

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 275 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, responsables des ressources humaines, responsables du personnel, salariés...

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions.
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Mathilde FACHE ou Charlotte MILLET,
Juristes en droit Social à l'Uriopss Hauts de France

Présentation

Capacité maximum :

10 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 7 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.